

**Demande de permis | SABLIERE, GRAVIERE & CARRIERE**

**Information concernant le dépôt de votre demande**

- La fiche de travail doit être dûment remplie et signée et doit être déposée au Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité avec les documents nécessaires. Tous plans ou documents autres qui sont nécessaires à l'étude d'une demande de permis ou certificat d'autorisation peuvent être exigés.
- Le service communiquera avec vous afin de compléter la demande et de vous informer lorsque le permis sera prêt. De ce fait, cette demande ne constitue en aucun temps une autorisation d'effectuer les travaux demandés.

**Nul ne peut exploiter ou réaménager une sablière, gravière, ou carrière sans avoir obtenu un certificat d'autorisation des autorités compétentes à cet effet.**

**Frais**

Les frais de **525,00 \$** sont encaissés lors de la demande de permis et ne sont pas remboursables, et ce, en conformité avec le règlement sur les permis et certificat d'autorisation en vigueur.

**Documents à fournir avec la demande de permis**

- Procuration (si le demandeur n'est pas le propriétaire)
- Plan d'inventaire géomorphologique préparé par un ingénieur à une échelle égale ou supérieure au 1:5000.  
Ce plan doit obligatoirement indiquer tous les renseignements suivants:
  - Les limites de la propriété, les chemins existants, les bâtiments et autres constructions.
  - Les habitations et les prises d'eau potable dans une bande de 500 mètres entourant les limites de la propriété.
  - Les massifs boisés existants et classifiés selon le niveau de mélange des diverses essences et selon leur hauteur spécifique, conformément aux normes d'inventaire du ministère de l'Énergie et Ressources du Québec.
  - Les courbes d'élévation selon les intervalles de 5 mètres, les lacs et les cours d'eau intermittents et/ou pérennes.
  - La profondeur de la nappe phréatique selon un quadrillage de 1 hectare.
  - Les endroits où la pente est supérieure à 15%
  - La géologie superficielle des formations meubles et la distribution des affleurements rocheux.
- Plan d'exploitation préparé par un ingénieur à une échelle égale ou supérieure au 1:5000.  
Ce plan doit obligatoirement indiquer tous les renseignements suivants:
  - Les limites de la propriété, les chemins existants et prévus
  - Les massifs et écrans boisés qui seront conservés
  - Le chemin d'accès, l'aire des installations, les aires d'extraction et le chemin d'exploitation.
  - Les endroits où le fond de l'exploitation se rapprochera à moins de 1 mètre et demi de la nappe phréatique et le tracé des canalisations prévues pour le rabattement de la nappe.  
Les séquences d'exploitation.
- Plan de réaménagement à une échelle égale ou supérieure au 1:2000.  
Ce plan doit obligatoirement indiquer tous les renseignements suivants:
  - Les limites de la propriété, le tracé des chemins sur le site après exploitation
  - Les courbes de niveau selon un intervalle de 2 mètres et se référant aux élévations géodésiques.



- Les endroits où la nappe d'eau et le roc seront situés à moins de 1 mètre et demi de la surface, ainsi que l'organisation du drainage superficiel.
- La répartition des différentes aires d'utilisations prévues.
- Une présentation à l'aide de profils des travaux de réaménagement pour chaque aire d'utilisation et une description des spécifications techniques qui s'y rattachent; plus particulièrement, le plan prévoit le réaménagement progressif du terrain selon 2 méthodes ou selon les 2 méthodes suivantes :
  - ✓ régalinge du terrain à l'aide des dépôts en place
  - ✓ remplissage progressif par de la terre, du sable ou de la pierre, cette dernière devant être enfouie sous au moins 2 mètres de terre ou de sable.

Le plan de réaménagement doit aussi prévoir la remise en place progressive de la terre végétale et la remise en production à des fins forestières ou agricoles, ces travaux devant respecter les spécifications prévues et conçues de façon à ce que la productivité originelle du terrain soit respectée.

- Le plan de réaménagement retenu peut aussi comprendre des aménagements à des fins de récréations et/ou de villégiature avec plans d'eau et fossés de drainage, ces aménagements devant être conçus de façon à assurer une capacité de support optimal du site.

- Document expliquant les motivations quant aux choix des modalités d'exploitation et de réaménagement.
- Copie du certificat d'autorisation (CA) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et des documents fournis pour obtenir ce certificat d'autorisation.

\* Advenant qu'une des informations requises ne soit pas existante dans votre cas, (par exemple, il n'y a pas de pente supérieure à 40 %) veuillez quand même l'indiquer à côté du libellé dans le rapport.

## Identification

### Propriétaire

Nom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

### Demandeur

Nom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

## Emplacement

Matricule :

Lot :

Adresse :

## Travaux

Date de début des travaux :

Date prévue de fin des travaux :

Valeur des travaux :

\$



# Rawdon

Forte de sa diversité

## Exécutant des travaux

Nom :

No RBQ :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

## Description des travaux

## Signature du demandeur

Je \_\_\_\_\_ soussigné(e), déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si les permis demandés me sont accordés, je me conformerai aux règlements municipaux en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter.

Je comprends que cette demande ne constitue en aucun temps une autorisation d'effectuer les travaux demandés.

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

(Propriétaire ou procureur fondé)

### Municipalité de Rawdon

3647, rue Queen  
Rawdon (Québec) J0K 1S0

Téléphone : (450) 834-2596  
Télécopieur : (450) 834-3031

urbanisme@rawdon.ca  
rawdon.ca